



Arras, le 6 novembre 2018

Élection municipale complémentaire dans la commune de MONT-EN-TERNOIS (Arrondissement d'Arras)

Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018, les électeurs de la commune de MONT-EN-TERNOIS sont convoqués le **dimanche 2 décembre 2018** et, en cas de second tour, le **dimanche 9 décembre 2018**, en vue d'élire trois conseillers municipaux.

Les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais, bureau des élections et des associations, du jeudi 8 novembre 2018 au jeudi 15 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.